

AVIS DECLARANT INFRACTUEUX L'APPEL A CANDIDATURES MEDICO-SOCIAL N°2022-ARS-PH-11-01/ASE-HANDICAP

pour la création de 4 places d'accueil de jour en IME, par extension non importante dans le cadre d'un projet global d'unité renforcée associant les compétences d'un IME et d'une structure relevant du champ de la protection de l'enfance

L'Agence Régionale de Santé Occitanie compétente en vertu de l'article L313-3 b) du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) pour délivrer l'autorisation médico-sociale a ouvert un appel à candidatures pour la création de 4 places d'accueil de jour en IME, par extension non importante dans le cadre d'un projet global d'unité renforcée associant les compétences d'une équipe pluridisciplinaire d'IME et de celle d'une structure relevant du champ de la protection de l'enfance.

Cet appel à candidature du 19 juillet 2022 a fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie n°R76-2022-106 en date du 23 juillet 2022 puis sur le site internet de l'ARS Occitanie. Les candidats pouvaient déposer un dossier jusqu'au 30 septembre 2022, ce délai a été prorogé jusqu'au 31 octobre 2022 dans le cadre d'un avis d'appel à candidatures modificatif mis en ligne sur le site de l'ARS Occitanie.

Après évaluation du dossier réceptionné et échanges avec le candidat visant à affiner la réponse apportée et son opérationnalité, le projet n'a finalement pu aboutir au terme d'une année de procédure. Le candidat a indiqué en date du 12/07/2023 renoncer au projet, **entraînant la déclaration infructueuse de l'appel à candidatures médico-social n°2022-ARS-PH-11-01/ASE-Handicap.**

Le 7 août 2023

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, la Responsable
du Pôle médico-social


Régine MARTINET